

La lettre mensuelle de

JEAN-LUC BLEUNVEN

Lizher ar c'hannad



n°25

> Mai 2015

Édito - Rak-ger

Des mesures pour relancer l'investissement

Baisse de l'euro par rapport au dollar, taux d'intérêt historiquement bas et chute du prix du pétrole : le contexte macroéconomique est actuellement favorable à une relance de notre économie. Pourtant, notre pays semble encore figé et peine à repartir de l'avant. C'est pourquoi le Premier ministre, le 8 avril dernier, a annoncé un ensemble de mesures incitatives pour stimuler l'investissement.

L'investissement des entreprises, tout d'abord, en proposant un mécanisme de suramortissement qui permettra aux entreprises qui procéderont à un investissement industriel de déduire 140 % du montant de cet investissement de leur bénéfice imposable. Ce dispositif permet une économie d'impôt de 13 % du montant de tout investissement réalisé à compter du 15 avril. En outre, pour doper le secteur du BTP, durement affecté par la conjoncture, un plan de travaux autoroutiers de 3,2 milliards d'euros a été validé. La banque publique d'investissement viendra quant à elle soutenir les investissements à hauteur de 8 milliards d'euros.

Les ménages, dont le pouvoir d'achat est lui aussi affecté, pourront encore bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique l'année prochaine pour réaliser des travaux d'économie d'énergie (CITE). Les nombreuses sociétés concernées par ce secteur d'activité que je suis amené à rencontrer me font régulièrement part de leur satisfaction à propos de ce crédit d'impôt, particulièrement bénéfique pour leur activité.

L'investissement public local, pénalisé par la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'État et par la baisse des dotations, son corollaire, conjuguées à un renouvellement important des exécutifs locaux, doit être soutenu. Il représente en effet un enjeu considérable de relance économique. C'est pourquoi une nouvelle génération de contrats de plan État-région est en train de voir le jour : 25 milliards d'euros d'investissement public sur 6 ans sont ainsi programmés. En outre, le plan « France très haut débit », dont l'objectif est de permettre à tous les Français d'avoir accès au très haut débit dès 2022, représente un chantier inédit depuis la mise en place du réseau téléphonique en France, il y a un siècle. D'autres dispositifs sont par ailleurs proposés aux collectivités : prêts à taux 0, remboursement anticipé de la TVA et augmentation de l'enveloppe affectée à la DETR, dotation de soutien à l'investissement des communes rurales. Sur ce dernier point, je ne comprends pas que plusieurs communes de notre circonscription n'aient pas déposé de dossier au préfet cette année, malgré les nombreuses informations relayées auprès d'elles.

Ces mesures représentent des effets d'aubaine, dont les bénéficiaires doivent se saisir ; sans un volontarisme partagé, notre appareil économique restera au ralenti.

A galon ganeoc'h
Jean-Luc Bleunven

Vie locale – Buhez ar vro

Aux Marins

L'association « Aux Marins » reconnue d'utilité publique

Après l'avis favorable du Conseil d'État, le ministre de l'Intérieur a signé, le 19 mars 2015, le décret portant reconnaissance de l'association « Aux Marins » comme établissement d'utilité publique. Ce décret a été publié au *Journal officiel* de la République française le 21 mars 2015. Il s'agit d'une consécration pour les bénévoles de l'association « Aux Marins », qui, par cette reconnaissance, voient leur mission, leurs compétences et leur dévouement reconnus par l'État. Ce label consacre aussi le rayonnement national et international de l'association, dans le domaine de la mémoire maritime en général, et dans l'hommage aux marins d'État, de commerce et de pêche morts pour la France en particulier.

Pour ses dix ans d'existence, l'association reçoit une merveilleuse et extraordinaire marque de confiance !

Lien vers le blog : <http://www.amedenosmarins.fr/>.

> **Brèves – Titourou**

- **Agriculture** : le cadre réglementaire de **mise en situation professionnelle des jeunes** (apprentis, élèves, stagiaires) a été simplifié, tout en garantissant un niveau de protection inchangé pour les mineurs. Cette réforme participe pleinement au développement d'une formation professionnelle de qualité et garante d'une insertion professionnelle réussie.
- **Justice** : poursuivant son objectif de **lutte efficace contre les atteintes à l'environnement**, la garde des Sceaux a diffusé, le 22 avril, aux magistrats des parquets une circulaire de politique pénale renforçant la politique publique en la matière. Toutes les infos : [ici](#).
- **Investissement – suramortissement** : le 21 avril, le Premier ministre a concrétisé la mise en œuvre de la mesure de suramortissement annoncée le 8 avril. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle d'un an visant à encourager l'investissement productif privé des entreprises en leur permettant de pratiquer un suramortissement de 40 %.
- **Éducation** : création de **deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse** dans le second degré : www.education.gouv.fr/bourses-de-college et www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee.
- Le 10 avril, j'ai assisté à **l'assemblée générale de l'Association des maires du Finistère**.
- Le 16 avril, j'ai organisé à Milizac une réunion ouverte au public, relative aux solutions offertes aux collectivités pour faire face à la baisse des dotations de l'État ([voir la vidéo](#)).
- Le 23 avril, j'ai échangé, au CLPS (centre de formation) de Brest, avec des jeunes de 16 à 26 ans en insertion socioprofessionnelle.

> **Le chiffre du mois : Sifr ar miz : 2**

Il y a 2 ans, était adopté le texte autorisant le mariage pour tous. C'est une réforme sociétale qui a permis de donner de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession aux couples de même sexe. En 2013 et 2014, 17 500 mariages issus de couples de même sexe ont ainsi été célébrés.

JEAN-LUC BLEUNVEN



Travail parlementaire

L'Assemblée nationale a adopté, le 14 avril dernier, le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé.

Ce texte a fait l'objet de très nombreuses réactions sur le plan national, mais également local. De nombreux professionnels de santé m'ont en effet interpellé sur ce projet de loi.

L'objectif de ce texte est de réformer notre système de santé pour l'adapter aux défis du vieillissement ou à l'émergence de nouvelles maladies, mais surtout pour préserver les idéaux d'égalité et de justice sur lesquels repose notre modèle de protection sociale.

Concrètement, la loi repose sur trois piliers : la prévention, l'accès aux soins de proximité et l'amélioration des droits des patients.

Les mesures les plus emblématiques sont les suivantes : mise en place du paquet neutre de cigarettes ; introduction du logo nutritionnel sur les emballages alimentaires ; expérimentation des salles de consommation à moindre risque ; généralisation du tiers payant à tous les Français ; création d'un numéro d'appel unique pour joindre un médecin de garde ; mise en place de tarifs sociaux pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives ; création de l'action de groupe en santé ; suppression du délai de réflexion pour l'IVG ; lutte contre les refus de soins.

La mesure phare de ce texte est, selon moi, la généralisation du tiers payant à compter de 2017. À compter de cette date, les Français n'auront plus à procéder à l'avance des frais en pharmacie ou chez leur médecin. Les médecins, quant à eux, ont obtenu l'engagement que leur paiement par l'assurance maladie sera versé dans les 7 jours suivant la consultation. Avec une telle décision, l'argent ne sera plus un frein pour se soigner, et les urgences des hôpitaux seront désengorgées.

Ces actions concrètes en faveur du quotidien de tous les Français viennent se cumuler à d'autres dispositions déjà adoptées, parmi lesquelles celle du « droit à l'oubli », qui permettra désormais aux personnes guéries du cancer de contracter des prêts sans avoir à déclarer leur passé médical, ou encore celle permettant la prise en charge de la contraception des mineurs à 100 %.

Questions écrites : Goulennoù

J'ai interpellé le Gouvernement sur :

- les dysfonctionnements du logiciel de solde interarmées : le logiciel Louvois (Défense), [voir la QE n° 73949](#) ;
- la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires dans les établissements d'enseignement de premier degré privés, sous contrat avec l'État (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche), [voir la QE n° 77871](#).

Le gouvernement a répondu

- à [ma question](#) sur l'avenir des structures SEGPA (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche).

Le texte complet des questions ainsi que les réponses du Gouvernement sont à retrouver sur le site internet www.jeanlucbleunven.fr, dans la rubrique « Travail parlementaire ».



À venir – Dizale

- Le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi a été présenté le 22 avril en Conseil des ministres comme « une loi de progrès social ».
- Examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la transition énergétique.
- À compter du 1^{er} juillet, les denrées alimentaires feront l'objet d'indications relatives à la présence d'allergènes. Les établissements de restauration ou cantines devront tenir à jour un document écrit, facilement accessible au consommateur, sur la présence d'allergènes dans les plats proposés.
- Cette année, aucune catégorie de contribuables ne devrait subir d'augmentation de son impôt sur le revenu. Ceci constituera une première depuis 2010.
- Le 1^{er} juin à 19h30 à Plabennec, réunion sur le commerce local à l'intention des commerçants et élus locaux, avec la participation de Gérard Atlan, président de l'Association des commerçants de France.

Pour me contacter

36 rue des Trois Frères Le Roy
29860 Plabennec

Secrétariat : 02 98 03 15 58

Mail : contact@jeanlucbleunven.fr

Site : www.jeanlucbleunven.fr

Twitter : [@JeanLucBleunven](https://twitter.com/JeanLucBleunven)

Les permanences

- Les vendredis de 9 heures à 12 heures, à la permanence parlementaire de Plabennec.
- Prochaine permanence décentralisée : Pas de permanence décentralisée en mai.

Il est préférable de prendre rendez-vous.